

N° 2124. CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉGLEMENTATION
DE LA CHASSE À LA BALEINE. SIGNÉE À WASHINGTON LE 2 DÉ-
CEMBRE 1946¹

RETRAIT de la Convention telle qu'elle a été modifiée par le Protocole du 19 novembre 1956²

Notification donnée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique le :

24 décembre 1969

PAYS-BAS

(Avec effet à compter du 30 juin 1970.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par les États-Unis d'Amérique le 1^{er} septembre 1970.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 161 p. 73; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 2 à 6 et 8, ainsi que l'annexe A des volumes 675, 690, 723 et 726.

² *Ibid.*, vol. 338, p. 367.